

Pour protéger notre santé, la grève comme arme !

22 mars 2020

Union
syndicale
Solidaires 80

Pour protéger notre santé, la grève comme arme !

21 mars 2020

La communauté scientifique et les personnels de santé demandent à tout le monde de rester chez soi pour limiter la propagation du virus. Pourtant, dans de nombreuses entreprises, les chefs et les patrons essaient d'obliger les salarié-e-s à venir au travail malgré l'épidémie. Sans gants, sans masque, sans équipement d'hygiène...

La consigne de venir au travail s'il n'est pas essentiel est dangereuse pour notre santé, celle de nos proches, et de toute la population. Le code du travail est clair : en cas de danger pour ta vie et ta santé, tu peux prévenir ta hiérarchie que tu quittes ton poste de travail.

L'Union Départementale Solidaires Somme appelle avec l'Union syndicale Solidaires tou-te-s les salarié-e-s à s'organiser collectivement sur leur lieu de travail pour défendre leur santé et leur vie ainsi que celles de leurs proches face à l'attitude irresponsable des employeurs.

Pour les emplois utiles dans l'immédiat, des consignes de sécurité doivent être respectées :

+ Vous devez disposer de matériel (gants, masques, gel hydroalcoolique) et de pause pour vous laver très régulièrement les mains.

+ Vous devez (pouvoir) être à une distance de sécurité d'au moins un mètre des autres personnes.

+ L'employeur doit vous informer quotidiennement des mesures prises dans l'entreprise ou dans le service public, des risques et rappeler les consignes de sécurité.

+ Vous devez bénéficier d'autorisation d'absence sans perte de salaire si vous êtes dans une situation particulière qui présente un risque particulier : diabète, surpoids, hypertension, femmes enceintes...). Sur amélie, la liste des pathologies est consultable.

Pour les emplois qui ne sont pas indispensables pour la population dans l'immédiat, le patronat doit fermer les entreprises pour protéger les salarié-e-s.

Droit de retrait, débrayage, grève : c'est nous qui produisons, c'est nous qui arrêtons !

Comme dans les nombreuses usines déjà fermées sur le territoire sous la pression des salarié-e-s, l'Union Départementale Solidaires Somme appelle les salarié-e-s à user du droit de retrait et à se mettre en grève afin de forcer les employeurs à fermer les entreprises et/ou à mettre en place les mesures nécessaires pour protéger la santé des salarié-e-s !

N'oubliez pas de contacter Solidaires 80 à l'adresse : solidaires80@gmail.com

Pour protéger notre santé, la grève comme arme !

21 mars 2020

La communauté scientifique et les personnels de santé demandent à tout le monde de rester chez soi pour limiter la propagation du virus. Pourtant, dans de nombreuses entreprises, les chefs et les patrons essaient d'obliger les salarié-es à venir au travail malgré l'épidémie. Sans gants, sans masque, sans équipement d'hygiène...

La consigne de venir au travail s'il n'est pas essentiel est dangereuse pour notre santé, celle de nos proches, et de toute la population. Le code du travail est clair : en cas de danger pour ta vie et ta santé, tu peux prévenir ta hiérarchie que tu quittes ton poste de travail.

L'Union Départementale Solidaires Somme appelle avec l'Union syndicale Solidaires tou-te-s les salarié-e-s à s'organiser collectivement sur leur lieu de travail pour défendre leur santé et leur vie ainsi que celles de leurs proches face à l'attitude irresponsable des employeurs.

Pour les emplois utiles dans l'immédiat, des consignes de sécurité doivent être respectées :

- Vous devez disposer de matériel (gants, masques, gel hydroalcoolique) et de pause pour vous laver très régulièrement les mains.
- Vous devez (pouvoir) être à une distance de sécurité d'au moins un mètre des autres personnes.
- L'employeur doit vous informer quotidiennement des mesures prises dans l'entreprise ou dans le service public, des risques et rappeler les consignes de sécurité.
- Vous devez bénéficier d'autorisation d'absence sans perte de salaire si vous êtes dans une situation particulière qui présente un risque particulier : diabète, surpoids, hypertension, femmes enceintes...). Sur ameli.fr, la liste des pathologies est consultable.

Pour les emplois qui ne sont pas indispensables pour la population dans l'immédiat, le patronat doit fermer les entreprises pour protéger les salarié-e-s.

Droit de retrait, débrayage, grève : c'est nous qui produisons, c'est nous qui arrêtons !

Comme dans les nombreuses usines déjà fermées sur le territoire sous la pression des salarié-e-s, l'Union Départementale Solidaires Somme appelle les salarié-e-s à user du droit de retrait et à se mettre en grève afin de forcer les employeurs à fermer les entreprises et/ou à mettre en place les mesures nécessaires pour protéger la santé des salarié-e-s !

N'oubliez pas de contacter Solidaires 80 à l'adresse : solidaires80@gmail.com

- Emplacement : ré-agir ensemble > Mobilisations et actualités > Actualités >
- Adresse de cet article :
<https://solidaires.org/Pour-protéger-notre-santé-la-greve-comme-arme>